



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Grand Est

Unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine  
de la Marne

Affaire suivie par : Virginie THEVENIN

Tél. : 03.26.47.74.39  
Courriel : [udap.marne@culture.gouv.fr](mailto:udap.marne@culture.gouv.fr)

N/Réf. :  
P.J. :

L'architecte des bâtiments de France

à

Monsieur le Préfet de la Marne  
1 Rue de Jessaint  
51000 Châlons-en-Champagne

Reims, le 5 novembre 2019

Objet : Sollicitation pour l'organisation de l'enquête publique concernant la procédure de classement au titre du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération du 25 juin 2019, le conseil municipal de la ville de Reims, a donné un avis favorable à la proposition de classement du SPR et en date du 27 juin 2019 le conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand-Reims, a approuvé la proposition de classement du SPR.

Le 19 septembre 2019, la Commission nationale de l'architecture et du patrimoine (CNPA) a donné un avis favorable au classement de SPR.

Conformément aux conditions prévues aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement, je sollicite de votre part la conduite de l'enquête publique pour la procédure de classement au titre de Site Patrimonial Remarquable.

L'architecte des bâtiments de France

Virginie THEVENIN